

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt- six, le sept avril les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Fabrice RABOUTOT, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Marie MARCHETTO, Sandy MATHEVET, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE.

Etait absent : David HERMANN.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 02/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2026 qui a été soumis à la commission finances.

Il présente le projet de budget primitif Communal 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter **le budget primitif communal de l'exercice 2026**, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 043 557,82 €

Recettes : 1 043 557,82 €

En section d'investissement

Dépenses : 1 108 222,51 €

Recettes : 1 108 222,51 €

- **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2026 qui a été soumis à la commission finances.

Il présente le projet de budget primitif Assainissement 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'adopter **le budget primitif Assainissement de l'exercice 2026**, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 66 180,87 €

Recettes : 66 180,87 €

En section d'investissement

Dépenses : 105 686,09 €

Recettes : 105 686,09 €

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

Fait et délibéré à Pradines le 07 avril 2026.
Le Maire,
Jean-Marc HETSCH.